LV003

CADRE GÉNÉRAL DE LA LOCATION SAISONNIÈRE

Comment rédiger son mandat dans le respect des textes

OBJECTIF(S)

• Maîtriser les législations applicables, connaître les obligations à respecter par le bailleur en saisonnier, mieux informer et conseiller les bailleurs mandants, réduire le risque d'engagement en responsabilité du professionnel

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Managers, Négociateurs en location saisonnière, Assistantes ayant ou pas une expérience en location

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)
Moyens pédagogiques : supports de cours, contrats et documents FNAIM, rappels des actualités juridiques : brèves, mément'immo, revue bleue, étude de la jurisprudence - Cas pratiques - Support pédagogique - Quiz d'évaluation finale
Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en droit immobilier
Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT
Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Rappel du cadre général des professions immobilières (loi Hoguet - décret)
- Définition de l'activité de location en gestion en saisonnier
- Location saisonnière et code du tourisme
- Le forfait touristique
- Pratique de la location saisonnière avec la carte professionnelle activité Transaction : limites

I - CADRE GÉNÉRAL DU MANDAT DE « LOCATION SAISONNIÈRE »

- Les obligations particulières de la location saisonnière (loi Hoguet)
- Autres textes et règlementations de la location saisonnière
- Obligations de la location saisonnière
- Obligations au regard de la résidence principale du bailleur saisonnier
- Les divers intervenants et diverses formes de la location saisonnière
- Situations particulières : comment gérer ?
- Loueurs professionnels - Loueurs non-professionnels
- Constitution du dossier pour la prise de mandat

II - LE CLASSEMENT EN MEUBLÉ DE TOURISME : NOTIONS

- Intérêt du classement
- Démarche pour l'obtention du classement
- Les critères d'attribution du niveau de classement
- Litiges et sanctions suite au classement

III - LE MANDAT D'ADMINISTRATION DE LOCATION MEUBLÉE ET SAISONNIÈRE

- Les diverses possibilités du mandat FNAIM: comment les gérer ?
- Le mandat et les obligations du code de la consommation
- Règles générales du mandat
- Informations à transmettre au mandant
- Conditions de rémunération selon le type de location - Rémunérations complémentaires
- Durée du mandat : déterminée ou tacite reconduction : Conséquences
- Missions générale du Mandataire
- Missions particulières complémentaires
- Déclarations et obligations du mandant
- Médiation - RGPD

IV - COMMERCIALISATION DES LOCATIONS SAISONNIÈRES

- Contenu des publicités
- Les supports publicitaires
- Les plateformes collaboratives
- L'utilisation de photos ou vidéos

Programme accessible aux personnes en situation de handicap

Formation professionnelle FNAIM 2022 - Ce document est la propriété de l'ESI. Reproduction interdite.